

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les deux livraisons de l'année contiennent matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, T COMMERCIAL.

LOUIS. O. LETOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

PARAISANT LES MARDIS Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

Abonnement au Journal hebdomadaire... Abonnement à l'Album Mensuel... Prix de l'abonnement... Toute insertion subordonnée, le quart du prix (sauf les lettres).

Feuilleton de la Revue Canadienne.

ETUDES HISTORIQUES, PROMENADES AUX ENVIRONS DE PARIS.

MARLY-LE-ROI.

II. LES MARLY, PORTRAITS ET ANECDOTES DE COUR.

(Suite.)

Mme de Maintenon se dédommageait royalement dans le jardin de Marly, quand elle daignait s'y promener avec Louis XIV. Il aurait été cent fois plus librement avec la reine, et avec moins de galanterie; c'était le respect le plus marqué; quoiqu'un milieu de la cour et de tout ce qui voulait s'y trouver des habitants, le roi s'y croyait en particulier, parce qu'il était à Marly. Tantôt il se tenait dans sa voiture, et Mme de Maintenon dans sa chaise à porteurs; les princesses et la cour suivaient à pied; tantôt à pied lui-même, le roi marchait auprès de la chaise, tenant son chapeau et s'inclinant à toute minute pour parler ou pour répondre à la favorite. Si elle s'arrêtait à considérer quelque nouvel ornement, elle faisait un signe à la duchesse de Bourgogne (la seconde Dauphine), qu'elle appelait ma mignonne, et qui l'appelait ma tante. La duchesse s'accoutait et se perchait comme un oiseau sur le bâton de la chaise, et s'étudiait à charmer la conversation jusqu'au retour. Alors le roi, toujours à pied, et nu-tête, recommandait Mme de Maintenon, et ne prenait congé d'elle qu'à l'entrée du château. C'était un spectacle, s'écrie Saint-Simon, auquel on ne pouvait s'accoutumer.

Nous avons nommé la duchesse de Bourgogne, parlons un peu de cet ange de Marly. Jeune et joyeuse, régulièrement laide et paradoxalement jolie, bienveillante, adorable et adorée pour son esprit et son cœur, autant que pour les grâces de sa personne, digne épouse de ce petit-fils de Louis XIV, dont Fénelon, son maître, eût fait un roi-modèle si la mort n'avait permis, la Dauphine désarmait jusqu'à Saint-Simon, cet impitoyable censeur. "Faut-il le dire? nous avions à Marly une princesse charmante, qui par ses grâces, ses soins et ses façons uniques en elle, s'était emparée du roi, de Mme de Maintenon et du Monsieur le duc de Bourgogne. En particulier, elle avait au cou du roi à toute heure, se mêlant sur ses genoux, le tourmentait de toutes sortes de badinages, visitait ses papiers, ouvrait et lisait ses lettres en sa présence, quelquefois malgré lui, et en usait de même avec Mme de Maintenon. Dans cette extrême liberté, jamais rien ne lui échappa contre personne; gracieuse à tous, et parant même les coups toutes les fois qu'elle le pouvait; attentive aux domestiques intérieurs du roi, n'en dédaignant pas les moindres, bonne aux siens, et vivant avec ses dames comme une amie et en toute liberté, vieilles et jeunes; elle était l'âme de la cour, elle en était idolâtrée; tous, grands et petits, s'empressaient à lui plaire; tout manquait à chacun en son absence, tout était rempli par sa présence; son extrême faveur la faisait infiniment compter, et ses manières lui attachaient tous les cœurs."

Et pourtant l'ange de Marly devait y trouver un ennemi secret, un infâme assassin! Mais avant de raconter cette tragédie, qui servira de prologue à tant d'autres, nous avons à exposer une des plus piquantes comédies dont Marly fut le théâtre.

III. LE RENARD LOUIS XIV ET LE CORBEAU SAMUEL BERNARD.

Elle se rapporte à la malheureuse année 1708. Louis XIV en personne, malgré son grand âge, y joua le rôle du renard de la fable, et celui du corbeau échut à maître Samuel Bernard.

"Ce Bernard, dit Saint-Simon, était le banquier le plus riche et le plus vain de l'Europe, et qui faisait le plus gros et le plus assuré commerce d'argent." Il avait déjà prêté au roi des sommes énormes pour les guerres de la succession d'Espagne, lorsqu'il reçut, à Paris, la visite du contrôleur général Desmarests, qui ne savait plus de quel bois faire flèche, et qui venait d'esuyer les refus de tous les traitants. Le ministre prit, en abordant le financier, sa figure la plus avenante et la plus douce, et, après force compliments et gracieusetés, il finit par lui demander... un peu de son frongé... huit ou dix millions.

—Après l'occupation de Lille, assiégée depuis Paques. —Et qui sera reprise à la Trinité, reparti Bernard en élegant de l'œil. Il recommença ses calculs, et refusa les dix millions. —Voyons, monsieur, reprit Desmarests avec bonhomie, nous rabattrons à sept millions! Le premier venu nous fournirait le reste. Bernard refusa les sept millions. Le contrôleur vit qu'il fallait employer les grands moyens, et prouva au financier que cette complaisance lui ferait partager la gloire de Louis XIV. —Ou sa ruine, objecta froidement Bernard. Le mot était dur. Le ministre fit la sourde oreille. Il ne rêva plus six millions, et prit le banquier par les sentiments. —Que diantre, mon cher, il y a longtemps que nous nous connaissons. Nous avons fait notre fortune ensemble. Vous étiez escamoteur à la semaine, quand j'allais voir mon grand-père, laboureur à Noyon. Je ne suis donc pas homme à vous en imposer. Je vous donne ma parole d'honneur que tous vos prêts vous seront remboursés dans trois mois. Je reste à déjeuner avec vous, et je ne m'en vais pas sans votre promesse. Desmarests savait Bernard très-coulant entre deux vins; il lui avait déjà escamoté de grosses sommes en s'exaltant sur ses larcins de Chypre et Xérès. Mais cette fois il avait compté sans son hôte. —Vous me remboursez dans trois mois, dites-vous? fit observer Bernard au dessert; qui ne garantit que vous serez ministre à cette époque? —Une petite histoire que je vais vous raconter... entre nous, repiqua Desmarests après quelque hésitation. Il avait fortement usé des vins de l'Amphitryon, afin d'amener celui-ci en abus. On en jugera par la gravité de sa confiance, argument désespéré de parvenu à parvenu: "C'était dans le bon temps, sous Colbert, j'étais alors intendant des finances. J'avais déjà fait de gros gains et des folies... Je transportais des villages pour arrondir mes terres. Vous savez à Mallebois et à Châteaufort. Quand soudain Colbert mourut, et Louvois jura ma perte. Il persuada au roi que j'ai juré des millions de la fonte des pièces de trois sous. Bernard sourit, Desmarests lui versa à boire et continua: —On charge Pelletier, le nouveau contrôleur général, de mon exécution. Il choisit un jour d'audience publique. Là, devant tous les financiers, qui la veille rampaient à mes genoux, il m'appelle et me dit à haute voix: —Monsieur Desmarests, je suis désolé de la commission que Sa Majesté m'a donnée pour vous. Elle m'a enjoint de vous déclarer que vous êtes un fripon (1). Comme c'est Colbert qui le lui a écrit à son lit de mort, le roi veut bien vous faire grâce; mais vous n'êtes plus intendant des finances, et vous êtes exilé à Mallebois, d'où il vous est interdit de décrocher un seul jour. Je veux répliquer et me défendre. —Allez-vous-en, interrompit Pelletier, vous avez quatre heures pour quitter la cour. Je n'ai pas autre chose à vous dire. Et il me tourna le dos. Je signai ma démission et je fis mes paquets. —Et bien! demanda Samuel Bernard étouffé. —Eh bien! reprit Desmarests, bientôt après j'étais directeur des finances! et me voici contrôleur général! Vous voyez donc que je ne tombe que sur mes pattes et pour mieux me relever... ajouta le ministre en vidant gaieusement son verre. Mais sa confiance ne lui réussit pas mieux que ses flatteries. Bernard en profita pour le traiter avec hauteur, et le laissa rabattre à cinq, à quatre, à deux, à un million, sans lui accorder un denier. Desmarests s'en alla furieux... Puis songeant que sa colère ne lui rapporterait rien, il confia sa revanche à Louis XIV; et voici comme la vanité du traitant les dédommagea de sa cupidité. Le surlendemain, Bernard reçut une invitation de se rendre à Marly. C'était un honneur si grand et si peu attendu, qu'il en éclata d'orgueil et ne soupçonna pas le piège. —Il se couvre de brouet et d'or, des pieds à la tête, attelle ses plus beaux chevaux à ses plus beaux carrosses, et, suivi d'un train de France, gonfle comme la grenouille devant le bœuf, faisant la roue comme le geai sous les plumes du paon, il arrive avec grand fracas à Marly. Desmarests le reçoit, à son pavillon, le plus gracieusement du monde, et voit, en riant sous cape, qu'il a déjà perdu la raison. —Monsieur Bernard, lui dit-il, j'ai rendu votre réponse au roi; tout en regrettant de s'adresser à d'autres, Sa Majesté a voulu vous montrer qu'elle ne vous estime pas pour vos larcins. Le financier s'incline et déclare que Sa Majesté est trop bonne. Puis il dine avec le contrôleur général, qui ne lui adresse pas un mot

de reproche, afin de laisser s'accumuler ses remords. Peu de temps après, Louis XIV sort du pavillon royal, suivi d'une foule de courtisans et de grands seigneurs, notamment du comte Bergheyk, gouverneur des Pays-Bas, amené ce jour-là à Marly par Chamlay et Puysegur. En faisant au noble étranger les honneurs de ses jardins, avec l'aimable dignité qui lui était ordinaire, le monarque arrive devant le pavillon de Desmarests. Le ministre s'avance, et présente à Sa Majesté Samuel Bernard, qui se confond en salutations jusqu'à terre. Louis XIV daigne assurer au contrôleur "qu'il est bien aisé de le rencontrer avec le financier." Eh bonjour monsieur du Corbeau... Il n'en avait pas dit autant à la plupart des seigneurs qui étaient là. —Monsieur Bernard, ajoute-t-il, s'adressant à lui-même, "vous êtes bien homme à n'avoir jamais vu Marly. Venez le parcourir à ma promenade; je vous rendrai ensuite à Desmarests." Ces paroles firent tant de jaloux et donnèrent au Crésus un tel éblouissement, qu'il lui fut impossible de trouver un mot à répondre. Il s'appuya sur le bras du contrôleur, et marcha à gauche de Louis XIV, dont le comte de Bergheyk occupait la droite. Les courtisans n'en revenaient pas d'un spectacle si étrange et d'une si incroyable faveur. Joyz donc de ce qu'ils devenaient et de ce que devint le financier, lorsqu'on vit le grand roi s'adresser constamment à celui-ci, lui montrer ses basses, ses capes et ses jets d'eau, lui parler autant et plus qu'à Bergheyk lui-même, en un mot, l'arrabaler de ses grâces "qu'il employait si bien quand il voulait éblouir quelqu'un." Que vous êtes joli! que vous me semblez beau? On se demandait à demi-voix si Bernard allait recevoir la noblesse ou l'une des premières charges de la cour. —Quel homme! quel héros! quel dieu! murmura le traitant à l'oreille du ministre; que je suis malheureux d'être réduit à la refus! —N'y pensons plus, repiqua Desmarests, pour mieux le forcer d'y penser toujours. Ce n'était rien encore. Louis XIV laisse tomber sa canne dans le bassin des Muses, et prie le financier de le lui rendre. Bernard manque de se précipiter à la nage comme un chien de classe, et à l'honneur de repêcher la canne en se mouillant le bras jusqu'à l'épaule. Puis Desmarests ayant déclaré que son maître était trop honneur d'aller à l'écurie pour Sa Majesté, faute de pouvoir aller au feu, le roi daigna trouver le mot charmant, et dit à Bernard qu'il est aussi riche en esprit qu'en eus. Vous êtes le phénix des hôtesses de ces bois! Le banquier se rengorge comme si le mariage était de lui, et demanda à son ami s'il n'y a pas moyen de revenir sur l'affaire de la veille? —Impossible, répond le ministre; un autre a reçu ma demande et ma donné sa parole. Bernard pousse un gros soupir, et ouvre tristement sa tabatière d'or. —Voilà une hôte d'un goût parfait! s'écrie Louis XIV, et il y prend quelques grains de tabac qu'il sème en souriant sur son jabot. —Décidément, chuchotent les seigneurs, Desmarests présente son successeur à Sa Majesté. —Ah! mon cher, dit Bernard au contrôleur, vous rendez à mon rival sa parole, et vous prenez les dix millions chez moi! —Il n'est plus temps! répartit durement Desmarests, renfroigné comme un chat guettant la souris. On arrive au jeu de boules, une partie s'engage entre les jeunes courtisans. Le roi, qui aimait beaucoup cela, regarde et juge les coups. —Allons, monsieur Bernard, à votre tour! dit-il au financier. Et il lui montre la boule que venait de quitter un duc. Bernard hésite, rougit, prend la boule... et la lance si loin du but qu'il ravage un carré de fleurs. —On ne peut plus gâter! lui dit le roi, ignorant de croire qu'il n'a pas voulu gagner contre un de ses gentilshommes. A ces mots, le corbeau ne se sent pas de joie... Le traitant se pâme au milieu des félicitations générales, et reprenant Desmarests à part: —Je vous donne onze millions au lieu de dix si vous voulez me rendre la préférence!... —Il est trop tard, mon cher Samuel, il fallait me dire cela avant-hier. J'en suis vraiment désolé pour vous. Le jeu continue... Bernard en est toujours. Et à chaque maladresse le roi trouve un compliment pour le banquier, et à chaque compliment celui-ci offre un million de plus à Desmarests. Enfin le roi saisit la boule du Crésus, et s'écrient: "Pour monsieur Bernard!" lui fait gagner d'un seul coup la partie. Un prince du sang eût envié une grâce semblable. —Plus de doute! murmurent les courtisans,

ce traitant sera demain chevalier de Saint-Michel et ministre des finances! Bernard, éperdu de joie, fou de vanité, se jette aux pieds du monarque, sème au loin son chapeau, sa canne et sa tabatière, et court annoncer à Desmarests qu'il lui prêterait seize millions!... (A continuer.)

CORRESPONDANCE. PROFESSION MEDICALE.

M. LE RÉDACTEUR, Permettez-moi, je vous prie, de me servir de la voie de votre journal, pour exprimer toute la surprise que m'ont causée les deux écrits de M. le Dr. Bbaud. Membre de la Société Médicale d'Emulation du Bas-Canada, il a fait partie du comité chargé de la rédaction du nouveau bill de Médecine qui doit être présenté à la Législature, si n'a pris part à toutes les séances qu'a nécessitées ce travail, qui une fois terminé, à trouvé en lui, non plus un de ses pères, mais un ennemi acharné. Que penser donc maintenant de la conduite de M. le Dr. B... La crainte d'exciter des réflexions trop injurieuses contre M. le Dr. et l'estime que j'ai personnellement pour lui me forcent de passer outre... Mais lorsque ce M. dit, qu'à une des assemblées de la Société Médicale d'Emulation, il a eu une majorité de six voix contre quatre pour la conservation de l'acte d'incorporation, je ne le fais et dit que cette majorité n'a été obtenue que pour la révision du préambule du bill; ce bill comme convenu, remis devant la Société, à l'assemblée suivante (dont M. le Dr. ne peut guère se plaindre, puisque c'est lui-même qui a été invité tous les membres à se réunir ce soir-là et pour cette fin, et qu'il a en par la occasion d'user de toute son influence sur chacun d'eux) avec quelques changements pour les expressions mais toujours la même quant au rappel de l'acte d'incorporation, fut passé à l'unanimité des voix. D'ailleurs les Messieurs qui ont paru cette soirée s'en souvenant M. le Dr. B. ne l'ont pas alors bien compris, en ont été convaincus en bien peu de temps, puisque leurs noms figurent non seulement encore sur l'annonce officielle, pour le rappel de l'acte d'incorporation, mais que de plus ils ont signé depuis la pétition au parlement pour ce bill. Je trouve la démarche du Dr. B. d'autant plus singulière que ce M. fait dans ses deux écrits des aveux du mauvais fonctionnement des gouverneurs, de la nécessité d'amendements pour le bill passé; mais, puisqu'il trouve lui-même l'un et l'autre mauvais, pourquoi donc tant chercher à les conserver? N'est-ce pas plutôt son titre de gouverneur qu'il veut à tout prix sauver du naufrage? A mes yeux il est pourtant bien moins qu'honorable, après les démarches de ce corps; quelques uns des gouverneurs les plus respectables par leur âge, leur carrière médicale, leur position sociale et surtout par leur caractère d'honnêtes et irréprochables citoyens, ont si bien senti la fautive position dans laquelle ils se trouvaient, qu'ils ont trouvé de leur devoir non seulement d'abandonner cette charge mais même de venir, comme de sages mentors, en aide aux plus jeunes médecins qui voulaient travailler à délivrer leurs confrères de toutes les conséquences de ce bill! Nous devions penser que M. le Dr. B. suivait le bon exemple mais les événements viennent nous expliquer bien autrement le but de sa démarche!!! Quant à la lettre dont veut parler M. le Dr. non seulement il peut en avoir communication, mais chacun des membres de la profession pourra avoir de la société tous les renseignements désirés et même voir tous les papiers en sa possession; nous n'imiterons pas l'exemple de M. B. Pour nous chaque médecin est un frère; à nos yeux donc point d'esprit de parti ou de nationalité; nous avons déjà fait circuler le bill sans distinction; chaque membre de la profession peut faire les suggestions qu'il croit avantageuses et devoir contribuer à l'amélioration du bill qui ne recevra la dernière main qu'après le jugement prononcé par les médecins en général. Quand au nombre de ceux qui signeront la pétition au parlement pour le rappel de l'acte d'incorporation, nous ne le saurons que lors que les listes seront formées et envoyées à leur destination, en sorte que le chiffre donné par le Dr. B. pourrait bien être pas trop exact, mais au reste c'est une supposition dont le temps fera raison. Pour ce qui est du reproche que fait M. le Dr. que ce bill a été demandé par une grande partie de ceux qui travaillent aujourd'hui contre, je l'avoue, je suis moi-même de ce nombre, mais alors nous n'étions un corps régi par aucune loi, nous sentions la nécessité d'un bill. Sur ces entrefaites quelques médecins se chargèrent d'en rédiger un; sans le faire comme nous, circuler parmi leurs confrères, ils demandèrent leur appui, ceux-ci le leur accordèrent aveuglément, persuadés que comme par le passé ce ne serait que des lois pour le bien général.....

Nous avons tous été trompés dans nos espérances et maintenant que nous pouvons apprécier ce bill à sa juste valeur nous croyons devoir chercher à le faire remplacer par un meilleur et c'est la raison pour laquelle nous avons prié tous les médecins de venir à notre aide pour contribuer à fournir aux motifs nécessaires à la rédaction du nouveau afin qu'il rencontre les besoins et les désirs de toute la faculté. Quant à la conformité du nouveau bill avec celui qui existe, elle ne constitue qu'en deux clauses qu'un confrère a déjà fait remarquer, c'est dire bien peu en sa faveur que de n'en pouvoir extraire que deux clauses!!! Pour ce qui est des sages-femmes, auxquelles M. le Dr. B. ne fait guère attention, disant que c'est inutile, je dis que c'est peut-être une des clauses les plus importantes pour la garantie de la société, à part de tous les désagréments, que cette classe de commerce, la plupart des plus ignorantes, cause journellement aux médecins. Comment en effet les font-ils ordinairement nos sages-femmes? par circonlocutions, elles assistent quelques voisines, se donnent ensuite pour telles, et quoique la plus souvent elles ne sachent pas ni lire, qu'elles n'aient jamais reçu le moindre conseil sur l'art obstétrique, les voilà plus habiles que les médecins qui ont fait des études suivies et subi des examens très sérieux sur cette branche et qui vont tous les jours, lorsqu'il n'est pas déjà trop tard, réparer les sottises de quelqu'une de ces femmes. On ne protégera point la société et les médecins resteront à la merci des coups de langue de ces commères pour leur réputation!!! Oh! les médecins comptent déjà trop de débris, qu'un diminution au moins celui-ci, lorsque les sages-femmes connaîtront au moins un peu l'art des accouchements, elles seront d'abord plus prudentes et peut-être aussi plus reconnaissantes envers celui qui viendra conserver la vie à celles de leurs malades que leur ignorance allait escarifier et leur en faire un crime. Que d'enfants nés morts ou qui n'ont à peine donné quelques signes de vie et qui auraient été sauvés par un médecin eût été là pour les accoucher, que de femmes n'auraient pas eu d'enfants nés sous les soins d'une personne de l'art, et les législateurs passeraient par dessus cette clause et M. le Dr. B. regarde cette demande comme inutile!!! Je ne crois pas devoir terminer encore sans dire quelques mots sur les écrits du journal de M. le Dr. Hall sur le même sujet. Personne de nous n'y a répondu parce que dans tous ces écrits venant de ceux qui veulent soutenir l'acte d'incorporation, nous avons toujours trouvé des aveux qui nous prouvaient que ceux même qui étaient contre nous avaient honte des probités des gouverneurs et ne trouvaient pas le bill conforme au besoin de la profession en sorte que ces écrits même, dis-je, étaient des preuves accablantes données par l'opposition en faveur de la justice de nos démarches dictées seulement pour le bien général puisque pour chacun de nous, elles ont été une occasion de travail et de dépenses; nous n'avons ces considérations non vaines arbitraires et ce que nous avons commencé par devoir, nous le continuerons à sa fin pour le respect que nous nous devons à nous-mêmes quel que soit la conséquence..... Quo de preuves accablantes donc pour le rejet de l'acte d'incorporation, un gouverneur même, M. le Dr. B. avoue que Son Excellence n'a pas voulu sanctionner leurs règlements; M. le secrétaire-trésorier est forcé de retirer son annonce; chaque pas de la corporation est blâmé par ses soutiens mêmes; le journal, qui est son organe, avoue qu'elle fonctionne bien mal, les hommes mêmes qui supportent le plus le bill en opposition avouent qu'il lui faut de nombreux amendements et nous, outre tous les griefs dont nous nous sommes déjà plaints nous venons prouver à la corporation, par le calcul, ce qu'elle frappe toujours juste, que ce casus éprouvèrent en moins de quelques années un déficit. Eh! bien, M. le Dr. qu'avez-vous donc à tant vous élever contre nous? vous voyez tout du même œil que nous, même les partisans dont vous paraissez vous faire le champion? Est-ce qu'une loi qui ne peut pas faire le bien qu'on en attendait d'abord ne doit pas être changée lorsqu'on a lieu par là d'espérer d'atteindre le but désiré... D'ailleurs notre bill n'est qu'en contemplation, tandis que celui de votre prédilection est déjà sanctionné; croyez vous que nos législateurs ne soient pas assez éclairés et assez sages pour le laisser en opération si leur conscience leur dit que c'est le meilleur. Celui qui agit de bonne foi et qui croit avoir la bonne cause pour partage ne montre pas tant d'humeur! Pour nous, nous trouvons de notre devoir de secouer ce joug qui ne peut avoir de charme pour vous que parce que vous êtes un de ceux qui l'imposez à vos confrères, et si nous ne pouvons y réussir, soyez persuadés que nous saurons au moins vous faire part à vous et à messieurs les directeurs du Collège des Médecins et Chirurgiens des sentiments que nous inspire votre conduite; c'est-à-dire un souverain mépris pour vos procédés comme gouverneurs du dit Collège, du moins pour jusqu'à ce jour.

UN DE L'ASSOCIATION DES MÉDECINS.

TABLEAU annuel des Exportations du Port de Montréal
durant l'année finissant le 5 Janvier 1848.

(Complé pour le Montreal Herald.)

Nous donnerons prochainement le Tableau des importations.

ARTICLES.	QUANTITES.	OU EXPÉDIÉS—MONTANT STERLING.			
		G. Bretagne.	Irlande.	En Bas.	Etats-Unis.
Potasses	11111 barils	21202 15 0	62 0 0	60 0 0	2457 15 0
Peaux	4917 barils	14270 0 0	60 0 0	0 0 0	7640 0 0
Fleur	272566 barils	126225 0 0	10422 0 0	26346 5 0	0 0 0
" Etranger	20 barils	11243 10 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
" Seigle	20 barils	30 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
" Blé d'Inde	2620 barils	2620 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
" Pois	155 barils	152 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
" Avoine	10413 barils	12537 0 0	3 10 0	218 0 0	0 0 0
Blé	57092 minots	119100 7 0	6320 5 0	738 15 0	0 0 0
" Etranger	40611 minots	13999 15 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Pois	146134 minots	7088 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Avoine	22847 minots	2620 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Orge	14511 minots	161 5 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Blé d'Inde	1337 minots	210 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Fèves	20 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Graines de foin	22 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
de Lin	10 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
de Tréfle	3 barils	139 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Patates	297 barils	75 0 0	0 0 0	12 0 0	0 0 0
Pommes	315 barils	5 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Onions	1 baril	5 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Bois blanc	31454 pièces	1757 10 0	125 0 0	0 0 0	0 0 0
Planches	9650 do	963 10 0	71 5 0	0 0 0	0 0 0
Madriers	360 do	15 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Bars d'Aspeet	1051 do	6 11 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Rames	2 do	2 6 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Pin	24 do	12 15 0	5 0 0	0 0 0	0 0 0
Spars	10143 do	130 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Doies pour barils	21953 do	4263 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
pour tenues	249270 pieds	5 0 0	0 0 0	0 0 0	10491 13 4
Bois de sciage	10 pièces	32 5 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Frêne	129 do	1 10 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Noyer	1 casier	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Bois pour plaquer	2 barriques	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Aile	89 tier. et 616 brl	1281 0 0	0 0 0	300 0 0	0 0 0
Bois	75 barils	227 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
" Etranger	257 morceaux	100 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Jambon	1 boîte	2 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Oiseaux empaillés	7 boîtes	5 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Oustrage d'écorce	15 sacs	4 0 0	0 0 0	20 0 0	0 0 0
Huile	40 douz. et 11 qrs	4 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Fau-de-Vie	43 douz.	15 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Balaïs	243 tonnes	30 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Os	12423 tonnes	21923 0 0	0 0 0	700 0 0	302 16 0
Chandelles	2 boîtes	3 0 0	0 0 0	0 0 0	72 10 5
Coke	3 do	10 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Cidre	2 quarts	2 10 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Citron	1 boîte	1 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Chaises	3 do	11 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Fromages	261 ballottes	500 0 0	0 0 0	5 0 0	0 0 0
" Etranger	140 boîtes	123 4 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Coriège	2 rouleaux	10 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Cocoa	61 boîtes	35 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Coppe	1 casier	3 5 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Bras Canadien	1 boîte	6 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Crackers	10 boîtes	0 10 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Atokas	1 do	0 10 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Petit Raisin	1 do	3 10 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Cornes de Cerf	1 paire	5 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Marchandises Sèches	3 ballottes	60 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Poisson	1 baril	1 0 0	25 0 0	0 0 0	0 0 0
Pelletteries	14 caisses et 2 bo	1010 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Vitres	370 boîtes	416 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Gambier	4 caisses	2 10 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Jambons	120 paquets	400 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Harengs	2 boîtes	0 10 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Houblon	26 ballottes	0 0 0	0 0 0	0 0 0	261 4 0
Cercler	15 paquets	7 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Cornes	10648 pièces	15 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Miel	9 caisses et 25 b	170 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Colle de poisson	1 tierce	10 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Saindoux	205 tonnes	415 0 0	0 0 0	15 0 0	0 0 0
Huile de la	624 barils	312 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Cuir	14 cotes	35 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
" Kips	10 douzaines	25 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Clous	24 caisses	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Noix	1 boîte	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Huile de charbon	69 tonnes	235 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Lard	70 tier. 1332 baril	4563 0 0	0 0 0	463 10 0	0 0 0
" Etranger	478 barils	1342 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Poires	1 sac	0 17 6	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Confitures	33 boîtes	21 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Célestes	91 boîtes	5 0 0	0 0 0	5 0 0	318 14 11
Pain	4 paquets	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Sucre d'Erable	5 boîtes	2 10 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Citron de Citron	4 caisses	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Shrub	1 baril	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Sleigh	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Balanço	5 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Souliers	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Pierre à lithographie	81 16 6	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Kapriss	1 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Peaux d'Oiseaux	17 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
" de Huile	51 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Savon	135 boîtes	0 0 0	0 0 0	304 6 6	0 0 0
Thé	124 caisses	0 0 0	0 0 0	1899 0 0	0 0 0
Langues	20 barils	25 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Trancie	1 boîte	0 10 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Vaindre	1 do	0 5 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Laine	15 ballottes	50 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Vin	7 quarts	0 0 0	0 0 0	150 0 0	0 0 0
Whisky (prix renvoyés)	13	150 0 0	0 0 0	12 0 0	0 0 0
Marchandises et effets	3091 4 0	100 0 0	413 0 0	0 0 0	0 0 0
Sterling		618613 5 0	23061 15 0	32878 10 0	22987 13 11
MONTANT STERLING.					6267294 3 11

Il faut ajouter pour £400 de bois qui a été exporté à Oporto.

Montant des importations et des exportations aux ports de Québec et de Gaspé pour 1847

QUÉBEC.

Importations...	£ 612,579 10 11
Exportations au Royaume-Uni...	1,315,599 8 0
" aux Colonies...	8,731 1 10
" aux Etats-Unis...	921 0 0
" au Cap de Bonne-Espérance...	1,357 10 0
" à Bréau...	329 0 0
Total des exportations	£ 1,501,259 19 10

GASPÉ.

Importations...	£ 11,847 10 11
Exportations...	36,154 11 10

Etat comparatif de la valeur des Importations et Exportations au port de Montréal pour les années 1844, 1845, 1846 et 1847.

	IMPORTATIONS.		EXPORTATIONS.	
	1844	1845	1844	1845
Grande Bretagne...	£ 1803,226 12 0	£ 1980,861 11 2	£ 597,276 0 0	£ 571,096 15 1
Amérique Anglaise.	56,578 10 11	33,876 0 0	16,746 0 0	21,339 9 0
Indes Occidentales.	367 15 2	8,329 16 0	3,114 0 0	0 0 0
Etats Unis...	143,219 18 8	100,114 16 10	0 0 0	0 0 0
Etats Etrangers...	30,922 19 0	20,446 14 3	450 0 0	0 0 0
Irlande...	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Total	2031,315 15 9	2153,631 18 3	617,916 0 0	592,436 4 1
Grande Bretagne...	£ 1734,760 9 8	£ 1491,877 13 8	£ 506,697 19 9	£ 616,563 5 0
Amérique Anglaise.	37,111 15 0	43,487 8 2	18,784 8 0	32,878 10 0
Indes Occidentales.	31 12 0	270 2 0	0 0 0	0 0 0
Etats-Unis...	90,513 18 9	126,557 19 7	5,293 2 3	22,587 13 11
Etats Etrangers...	31,205 15 0	27,385 8 3	0 0 0	400 0 0
Irlande...	0 0 0	0 0 0	10,324 10 0	25,364 15 0
Total	1833,623 10 11	1695,978 11 8	541,100 0 0	687,791 3 11

ATELIER TYPOGRAPHIQUE

DE LA
REVUE CANADIENNE

Impression de toutes espèces en français et anglais :
LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES,
CARTES, CIRCULAIRES, CONNAINSEMENTS
ET FAUTIMS D'OPPEL, BLANCS D'AVOCATS, DE NOTAIRES, ETC.
Et tout exécuté avec goût et à des prix réduits.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 5 FEVRIER 1848.

NOUVELLE ECOSSE.
OUVERTURE DES CHAMBRES, RESIGNATION DU MINISTRE.

Les journaux arrivés dimanche de la Nouvelle Ecosse nous ont apporté les glorieuses nouvelles suivantes. Le 22 janvier a eu lieu l'ouverture de la Législature. Après les procédures de forme un débat chaleureux commença à propos de l'élection de l'orateur. M. Howe du parti libéral proposa que M. Young eût été élu orateur, M. Creelman seconda la motion. M. le procureur-général Johnson s'opposa à la motion et fit un long discours. M. Young à son avis ne devait pas être élu parce qu'il avait appartenu au parti de l'opposition dans le dernier parlement. MM. Hall, Harrington, Dickey et le solliciteur-général parlèrent dans le même sens. MM. Howe et Harrington répliquèrent, après quoi la question mise aux voix fut emportée par 28 contre 22. M. Young fut conduit au fauteuil au bruit des acclamations des galeries.

La chambre se rendit ensuite au conseil pour recevoir le discours du gouverneur. Dans ce discours, le gouverneur promet aux chambres copie d'une dépêche du Secrétaire des Colonies expliquant ses vues au sujet des principes, qui doivent régler à l'avenir l'administration du gouvernement colonial, pour ce qui regarde surtout cette province.

Ces principes, y est-il dit, ne peuvent manquer d'exercer une puissante influence sur la prospérité future de la Nouvelle Ecosse, et je suis heureux de croire que vous apprécierez justement les sentiments éclairés et libéraux du gouvernement impérial, qui remplissent cette dépêche et que l'espoir qu'a Lord Grey que ces sentiments seront bien reçus par vous ne sera pas trompé.

Le discours mentionne ensuite le grand projet du chemin de fer de Québec et d'Halifax; une route praticable a été explorée et le gouvernement est prêt à aider cette entreprise de tout son pouvoir.

Une proposition doit être soumise durant la session pour l'administration future du département des Postes dans toutes les provinces Anglaises de l'Amérique du Nord, etc.

Après l'organisation de la chambre, les débats sur l'adresse eurent lieu. La réponse fut proposée par M. Fraser; une réponse banale, l'écho de l'adresse. M. James B. Uniacke proposa l'amendement suivant :

« En comprenant toute l'importance des différents sujets soumis par Votre Excellence, à notre considération, nous sentons que dans la ligne de conduite qu'il peut être convenable de suivre concernant des mesures si intimement liées aux intérêts du peuple, il est essentiel pour que nos délibérations aient un résultat satisfaisant, sur ces différentes matières publiques que le Conseil Exécutif de Sa Majesté possède la confiance du pays et nous croyons que c'est notre devoir de déclarer que cette confiance, si essentielle pour promouvoir les intérêts généraux et si nécessaire à Votre Excellence c'est le concours et la coopération de cette assemblée. M. Henry seconda l'amendement dans un discours aussi éloquent que digne. Le procureur-général Johnson en répliquant fit la plus honteuse et ridicule justification des actes de l'administration des quatre dernières années. M. Harrington qui parla après lui en fit ressortir toutes les beautés avec un rare bonheur. M. R. Young fut non moins heureux. Puis vint M. Howe, le vaillant champion de l'opposition qui fit avec une telle adresse passer ces paniers ministres de confits sous les fourches caudines. MM. Harrington, Creelman, Brown, Dickey, Fraser, Martel et Henry prirent encore part aux débats. Enfin sur la question la division fut de 28 contre 21, en faveur de l'amendement.

Pour l'amendement.—Messrs. Uniacke, Desbarres, McDonald, Martell, Smyth, McLeod, Henry, G. R. Young, Robertson, Creelman, McNab, Mott, Doyle, Howe, Card, McDougall, Dimock, Songster, Dr. Brown, Comeau, Bourneuf, Harrington, Killam, Clements, McKenna, Homer, Kiddy, Ernst, Mignowitz—28.

Contre.—Messrs. Harrington, Blackader, Dickey, Fulton, Bent, Crow, Wier, Flemming, Fraser, Hall, Beckwick, Moore, Attorney General, Whitmar, Thorne, Budd, Ryder, Snow, Freeman, Taylor, Campbell—21.

Deux jours après, la réponse à l'adresse fut présentée au Gouverneur, qui déclara que vu la clause exprimant un vote de non-confiance dans son gouvernement, il allait prendre les mesures pour rétablir la confiance qu'il croirait convenables. Le lendemain le procureur-général annonça sa résignation et celle de ses collègues.

COUR CRIMINELLE.—La présente session est féconde en crimes affreux, horribles, revolants. Il semble qu'à mesure que nous gagnons en civilisation, nous prenons aussi les vices des sociétés plus avancées. C'est là un sujet de pénibles réflexions. Nous disions dans notre dernier numéro comment un nommé Goodwin avait été convaincu d'homicide sur la personne de sa femme, en la laissant mourir de froid et de misère dans une soue à cochons. Les détails de cette affaire sont hideux de perversité; ce monstre envoyait ses propres enfants porter des vivres à leur mère; on les lui présentait dans ce lieu immonde, comme au plus vil animal, par une petite ouverture. Goodwin avait eu des différends avec sa femme; elle avait dû fuir sa maison; quand elle revint, il la traita si durement qu'elle en perdit la raison. C'est alors que dans une saison rigoureuse entre le 1er décembre et le 25 février 1847, il la relegua dans une soue à cochon à côté du toit qui devait l'abriter et où elle devait trouver amour et protection; là, à peine vêtue, après avoir souffert les plus affreux tourments, elle fut trouvée à demi gelée et presque sans vie. Elle n'avait plus que la peau et les os, et quand on lui enleva les linges qui couvraient ses pieds, la chair se sépara comme si les ortelles eussent été coupées avec une hache. Goodwin et sa femme étaient mariés depuis vingt ans et avaient sept enfants. Une des filles de ces malheureux parents déposait dans le cours de l'instruction du procès qu'elle et sa sœur étaient dans l'habitude de porter à manger à la défunte! d'abord elles entraient dans la soue, mais plus tard l'odeur devint si suffoquante qu'elles ne purent entrer et furent forcées d'introduire la nourriture par les ouvertures de la soue. Une fois la défunte entra dans la maison pour se chauffer, le prisonnier arriva, la renvoya, lui disant qu'il ne voulait pas la voir dans la maison. La défunte alla coucher dans l'étable cette fois et retourna le lendemain dans la soue. Une autre enfant dépose que sa mère se plaignait souvent du froid et qu'un jour qu'elle voulait sortir de la soue son père la battit et la frappa avec une corde de la grosseur du doigt.

Le médecin, appelé pour examiner le corps voulant le voir tel qu'il était, dans l'intérieur de la soue ne put y entrer qu'en se mettant les genoux et les mains par terre; encore fut-il obligé d'en sortir aussitôt à cause de la mauvaise odeur. Il trouva un peu de paille, un couvrepied, un manteau jete sur le corps, qui était complètement nu, excepté un bonnet sur la tête, un morceau de linge noir sur l'estomac et quelques guenilles sur les pieds. Le corps ressemblait à un squelette. Le médecin voulut faire allumer du feu pour dégeler le cadavre avant l'autopsie, car le corps était à demi gelé; mais le prisonnier s'opposa à ce que le feu fut fait dans sa maison "vu qu'il avait juré que sa femme n

de la prévoyance et les habitudes produites et encouragées parmi les classes ouvrières par ces institutions.

Table with 4 columns: Année, Population, Nombre de déposants, Mont. dép. It shows data for 1843, 1847, and 1848.

Le chloroforme à Québec.—Nous avons eu ce matin l'occasion de voir pour la première fois employer cet agent extraordinaire et nouveau dont les effets frappants semblent destinés à rendre à la chirurgie les opérations qu'elle ont de plus pénibles pour l'opérateur.

Sur les sommes ci-dessus environ 2 millions de piastres, sont investis dans les fonds publics, environ 2 millions dans des fonds de banques, 2 millions dans des prêts personnels, 232,528 sont avancés sur des actions de chemins de fer, et le reste sur de la propriété foncière.

Si nos classes ouvrières et toutes les classes de la société avaient profité des années d'abondance en plaçant dans des banques d'épargne le surplus du nécessaire, l'on verrait plus de bien-être, plus d'industrie réelle, moins d'ivrognerie et de mauvaises mœurs parmi cette population.

Le nombre des personnes que l'ivrognerie conduit devant les tribunaux judiciaires va s'augmentant chaque année d'une manière effrayante.

Le luxe et l'ivrognerie sources de tous les autres maux, tuent chez nous les mœurs, le bien-être et la prospérité.—Morning Chronicle.

Naissance.

En cette ville, le 5, la Dame de P. L. Morin, 6er, arpenteur, au département des Terres de la Couronne, a mis au monde un fils.

En cette ville, le 6 du courant, la Dame de Charles C. Spénard, 6er, N. P., a mis au monde un fils.

Mariages.

En cette ville, ce matin, le 8 février, par le révérend M. Fay, M. Hector Lamoine, typographe, de Québec, à Demoiselle Elizabeth Aussem, de cette ville.

A Kingston, le 3, par Mgr. Phelan, Walter McCuniffe, 6er, maître du hâvre de cette place, à Mlle. Vallier, aussi de Kingston.

Décès.

A la Rivière Ouelle, le 31 ultimo, M. Philippe Hudon âgé de 25 ans. Ce jeune homme était de retour au sein de sa famille depuis un mois après une absence de trois ans et demi.

A Québec, le 3, M. Antoine Benoit, hôtelier au marché St. Paul, de cette ville, âgé de 44 ans, après 8 jours de maladie du typhus.

THEATRE ROYAL.

SOUS LE PATRONAGE IMMEDIAT DE SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GEN.

MESSIEURS LES AMATEURS CANADIENS assistés par l'Honorable EGERTON A. D. C. représenteront au Théâtre Royal de cette ville, LUNDI, le 14 FEVRIER.

LE CÉLESTES TROIS HORDES. Comédie en un acte, par Merle et Brazier.

Après quoi LES DEUX PRECEPTEURS, ou ASINUS ASINUM FRICAT.

Comédie en un acte par Moreau et Scribe. Le tout se terminera par PASSÉ MINUIT, Comédie en un acte par Rockroy et Anicet Bourgeois.

Les portes seront ouvertes à 7 heures et demie et le spectacle commencera à 8 heures précises. On pourra se procurer des billets dans les principaux hôtels, ainsi qu'au bureau du Théâtre Royal qui sera ouvert le jour de la représentation depuis 10 heures A. M. jusqu'à 4 P. M.

M. DE WALDEN..... Directeur.

AVIS.

LES affaires ci-dessus conduites par JOHN YOUNG & BENJAMIN HOLMES sous les noms et raison de STEPHEN, YOUNG & CIE., seront continuées à l'avenir par les Soussignés sous le nom de HOLMES, YOUNG & KNAPP.

JOHN YOUNG, BENJAMIN HOLMES, JOSEPH KNAPP.

Montréal, 1 fév. 1848.

A LOUER.

UN JOLI COTTAGE, grande rue du Faubourg St. Joseph, près de chez Messrs. Dow & Co., très-convenable pour une petite famille avec glacière, un bon puits, jardin, remise et écurie.

S'adresser à LOUIS DE LAGRAVE, Rue Craig.

Où à C. A. BRAULT, N. P. No. 3, Faubourg St. Joseph.

AVIS.

LES Actionnaires de cette Institution sont notifiés par les présentes, que l'Assemblée Générale Annuelle, aura lieu, à leur Bureau, Grande rue St. Jacques, LUNDI, le 6mo jour de Mars prochain, à 3 heures P. M., en conformité à la clause XVIII, de l'Acte d'Incorporation.

Par ordre B. H. LE MOINE, Caissier.

Montréal, 4 fév.

PLACES DE BANG A LOUER.

ON offre à louer une ou deux places de Banc avantageusement situées dans la nef de l'Eglise Paroissiale de cette ville, dans l'allée du centre, possession immédiate. S'adresser au Bureau de la Revue Canadienne, 31 déc. 1847.

INSTITUT DES ARTIZANS. MECHANICS' INSTITUTE.

GRANDE SOIREE ET EXHIBITION.

LE PRESIDENT et le COMITE DE DIRECTION de l'INSTITUT DES ARTIZANS de Montréal ont l'honneur d'annoncer que leur FETES ANNUELLE et EXHIBITION aura lieu

Mardi Soir le 15 courant, dans les MAGNIFIQUES SALLES du Marché Bonsecours, que son Honneur le Maire a bien voulu mettre à leur disposition pour l'occasion.

Par les avantages que leur offre cette splendide bâtisse et les grands préparatifs qui se font maintenant et avec l'expérience des années précédentes pour les guider, le Comité ont l'espoir que cette Grande Fête sera aussi intéressante que splendide.

Les Salles seront bien éclairées et tenues dans un ordre parfait.

On peut se procurer des billets aux différents Magazins de Musique et aux Librairies. Prix des billets, un monsieur 6s. 9d. Dames et enfants 3s. 9d.

Les membres qui désirent réclamer leur privilège, doivent s'adresser à l'Institut pour leurs billets.

4 janvier.

FETES DES ARTIZANS ET EXHIBITION.

Le Comité de Direction pour la Grande Fête et Exhibition prie toutes les personnes qui ont des Modèles ou des Dessins de Machines, Œuvres ou objets d'Art, d'en avertir le surintendant à l'Institut, ou aucun membre du comité au Marché Bonsecours. On les y transportera et les en ramènera sans frais et on en prendra le plus grand soin. 4 février.

AVIS.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

DU ST-LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE MONTREAL, 29 Janvier 1848.

LES propriétaires de parts dans le Capital de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, sont par ces présentes notifiés et requis de payer au Trésorier, au Bureau de la Compagnie, No. 18. Petite rue St. Jacques, en cette ville, les 5me et 6me VERSEMENTS de DEUX LIVRES, DIX CHELINS courant, par chaque part.

Le 5me Versement, le on avant le 1er jour d'AVRIL, et le 6me Versement, le on avant le 1er jour de MAI prochain.

Les personnes qui résident dans le District de St. François, pourront faire leurs paiements aux agents de la Banque de la Cité, à Sherbrooke ou à Stanstead, comme il leur conviendra le mieux pour la localité où elles résident.

Par ordre THOMAS STEERS, Sec. et Trésorier.

31 jenv.

AUX LIBRES ET INDEPENDANS ÉLECTEURS DU COMTE DE BERTHIER.

MESSIEURS, Je me rendrais comble, auprès de vous, d'une ingratitude impardonnable, si je taisais les sentimens de reconnaissance que j'éprouve pour le zèle infatigable que vous avez déployé dans ma lutte électorale dernière.

Sollicité par les électeurs les plus influens de votre comté de me porter candidat ou opposition à votre ancien membre, j'ai dû céder à des desirs si pressans; et si réunissant les deux tiers des électeurs de ce comté, j'ai remporté, vous savez comme moi que ce n'est qu'à des manoeuvres impures et inouïes en fait d'élection. Vous avez été à même d'en juger par vous-même. Si j'ai pu être employé la fraude pour obtenir le succès d'une élection, c'est bien dans cette circonstance où, mettant en jeu les moyens les plus corrompus, non seulement on ne s'est pas contenté de faire voter plusieurs fois les mêmes électeurs, dans toutes les paroisses où mon opposant avait la majorité, mais on n'a pas même craint d'avoir recouru à l'aide de plusieurs centaines d'enfants d'école, pour former cette majorité factice qui fait triompher mon adversaire; je ne citerai qu'un fait à l'appui de mes assertions, c'est que dans la paroisse de Berthier on l'on ne peut compter tout au plus que 500 électeurs, on a enregistré 1022 votes. Mais ce triomphe n'est que momentané. J'ai trop de foi dans la sagesse des lois de mon pays, pour douter un seul instant du succès de la contestation de cette élection. En attendant encore dans cette occasion aux vœux réitérés de deux mille cinq cents électeurs, je remplis un devoir impérieux de justice pour vous et pour moi. Pour vous, en ce que vos droits et vos intérêts les plus sacrés ont été lésés aux pieds; pour moi-même, en ce que, jugé digne de votre confiance, je suis privé de vous rendre les services que vous êtes en droit d'attendre de moi. Lorsque j'aurai fait cette lutte, je devrais compter sur l'impartialité de personnes qui n'ont aucun intérêt à me nuire, et qui ne craignent pas de se prononcer rigoureusement sur le résultat de cette lutte. Je suis indigne de cette confiance. Si je n'ai pu obtenir dans mon attitude pour quelques unes d'entr'elles. Hélas! les tribunaux sont appelés à faire justice des concurrences frauduleuses de ces dernières. Que vous dirai-je d'une personne qui, revêtue d'un caractère sacré, n'a pas craint de descendre dans l'arène politique et de se mêler aux basses intrigues qu'on a employées contre moi. Pour elle, l'opinion publique en a déjà fait justice et je la laisserai concilier sa conscience avec ses actes.

Je ne m'arrêterai point non plus, messieurs, à relever aujourd'hui, les injures grossières et menaçantes que n'a cessé de déverser sur moi, depuis quelque temps, une vile gazette qui n'aurait certainement jamais dû paraître pour la tranquillité de nos campagnes rurales si paisibles. Qu'il me suffise de vous dire (et vote le savez tous) que ce papier n'est l'écho que de deux ou trois jeunes enthousiastes qui ne sont certainement pas d'un grand poids dans l'opinion de notre comté.

Quant aux idées rétrogrades qu'on a voulu me prêter relativement à l'éducation du peuple et à la loi des brevets, je suis trop ami de mon pays pour les avoir jamais entretenues. Je désire que l'éducation soit répandue dans tous les rangs de la société, et si j'ai pu vouloir quelques changements dans les détails du bill, je n'ai eu occasion de déclarer emphatiquement que je n'ai jamais opposé le fonctionnement de la loi actuelle, si dit que je voudrais la faire rappeler.

Acceptez encore une fois, messieurs, mes plus sincères remerciemens pour l'opinion cordiale dont vous avez bien voulu m'honorer.

Je reste sincèrement, Messieurs, Votre respectueux serviteur, L. A. DEROME.

Montréal, 23 nov. 1847.

PIANOS

RÉPARÉS ET MIS D'ACCORD, ETC.

LES Soussignés ayant pris des arrangements avec les ouvriers de première classe des ateliers célèbres de Collard et Collard et Town et Packot de Londres, est maintenant prêt à se charger de toutes espèces de réparations aux Piano-Fortes, Harpe à pédales, Guitares, Violons, etc.

No. 6, Rue St. George derrière la rue Craig. Montréal, 18 janv.

LES Soussignés Médecin et Chirurgien, donne avis qu'ils adresseront à la Législature Provinciale, dans la prochaine Session (ou dans la session suivante) un rapport sur les détails pour demander le rappel de l'acte passé dans la dernière session incorporant la Profession Médicale, etc., etc., et la substitution d'autres dispositions, principalement l'établissement d'un bureau d'examineurs à Québec et d'un autre à Montréal.

B. H. CHARLEBOIS, W. D'ESCHAMBAULT, P. E. PICHAULT, C. A. REGNAULT, T. E. D'ODET D'ORSENNENS, E. TRUDEL, HECTOR PELTIER, L. BOYER, J. L. LEFROUIN, J. EMERY CODERIE, J. WILBRENNER, C. SAHURAN, J. WILSCAM. Montréal, 7 déc. 1847.

L. P. BOIVIN, IMPORTATEUR

D'HORLOGES, UHRES, BIJOUX, ET OBJETS DE FANTAISIE.

INFORME respectueusement ses patrons et le public en général qu'il a reçu de son fournisseur le magasin connu sous le nom de D. et S. de Saint-Vincent, presque vis-à-vis le Palais de Justice, BIJOUX précieux le 23 du courant avec une collection de marchandises nouvelles et du dernier goût à la mode et qu'il appelle l'attention du Public. Montréal, 21 déc. 1847.

LIBRAIRIE CANADIENNE. No. 3, Rue St. Vincent.

LES Soussignés ont l'honneur de rappeler à leurs nombreux patrons et amis qu'ils se chargeront de leur fournir les livres, gravures, cartes géographiques, globes, instrumens de chirurgie, instrumens de mathématiques et de toutes autres marchandises françaises.

Les commandes confiées à leurs soins, seront exécutées cette année par l'un des soussignés, d'ici le départ pour l'Europe, est fixé au 10 de Janvier prochain. Ils profitent de cette occasion pour inviter les personnes qui leur ont écrit de vouloir bien solder leur compte sous le plus court délai possible. E. R. FABRE ET CIE. Montréal, 21 déc. 1847.

GRAMMAIRE FRANÇAISE ELEMENTAIRE.

SUMMÉ d'une méthode d'analyse grammaticale de la langue française, à l'usage des Ecoles Chrétiennes, en 12 vo. relié, nouvelle édition, prix 10s. la douzaine, à vendre chez E. R. FABRE, ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3. 21 déc.

VITAL DESROCIERS

ÉTÉ admis à la profession d'Arpenteur, au bureau du département des Terres de la Couronne, le 11 de décembre dernier. Le bureau du dit Arpenteur est au No. 121, Rue ST. PAUL, Montréal; il pratiquera le dit art et l'archéologie il se transportera à la campagne lorsqu'il en sera requis. Montréal, 17 janv.

A GRAND MARCHÉ.

FONDS DE MAGASIN DE \$12,000, A vendre au No. 124, Rue Notre Dame

VIS-A-VIS L'ÉGLISE ANGLAISE.

LES Soussignés informant respectueusement leurs nombreux patrons et le public en général qu'ils ont commencé à vendre et veulent vendre sous un court délai leurs fonds de magasin. Ils ont fait une déclaration de plus de 21 par cent sur le prix courant des marchandises déjà évaluées à très bas prix et importés directement par eux.

Le fonds de leur magasin se compose d'un assortiment général de Marchandises de goût et d'étape de la meilleure qualité et dans le meilleur ordre, parmi lesquelles se trouve leur importation de l'autome composée des effets les mieux choisis et les plus nouveaux, tels que: Grands-Naples, Satins d'Espagne, Satinets, Dentelles de fil et de soie, Fleurs Françaises, Plumes, Robes, Mousselines de laine, Cachemires, Indiennes, Alpacaes, lustrés, Orléans, Mérinos Français, Paramattas, Satins, Velours de soie, Châles, Cachemires et Satins Collets et Chemisettes, Pelletteries, Plats pour manteau et robe, Gants et Bas de tout genre, Patrons de robes de tout genre, Draps fins et superdus, Draps de Pilote, Capisaires, Flanelles, Couvertes, Linges de table, Tapis, Bonnets de laine pour Dames, en quantité, Laine de Berlin et patrons, Chemises de laine, Caleçon de laine, Dames, Coton blanc et autres, Toiles d'Irlande, Toiles à drap, etc., etc.

N. B. Comme ce fonds de magasin doit être vendu sans réserve, il est important pour les marchands et les familles de venir le plus vite. Ils ne trouveront jamais une pareille occasion. Le tout pour argent comptant.

BEAUDRY & FRERE. Montréal, 23 nov. 1847.

AUX ÉTUDIANTS.

CEUX des Étudiants en Médecine qui désirent se procurer des livres pour les conduire à leurs Cours de droit.

LES Soussignés, propriétaire du Fief Beaulieu, dans la Seigneurie de Chambly, et autres propriétaires de la moitié Sud de la Seigneurie de Chambly Ouest, s'adresseront à la Législature à sa prochaine Session pour demander un Acte, afin de les autoriser à construire une ÉCLUSE (Dam) à travers la Rivière Richelieu, à la place ou près de la place appelée "la chute" au dessus du Village du Canton de Chambly, ayant une Étendue (Site) ou un espace ouvert de la largeur au moins de 80 pieds, et de la hauteur qu'il sera déterminé.

Chambly, 11 déc. 1847.

RESTAURANT DE COMPAIN.

PLACE D'ARMES.

MR. COMPAIN qui a été plusieurs années chef de la mare de deux brigades de carabiers, et de 77e régiment, ainsi que de plusieurs clubs, au nombre desquels était celui de la Reforme ou se trouvaient les plus célèbres gourmets, vient d'ouvrir un RESTAURANT au coin de la Place d'Armes et de la Grande rue St. Jacques, vis-à-vis la nouvelle Banque de Montréal.

On trouvera constamment à ce Restaurant une liste de mets qui égale celles de Paris et de New-York, sous le rapport de la variété et de la qualité. Son salon et ses autres appartemens sont élégans et commodes, meublés et n'en cèdent en rien à aucun autre établissement de ce genre. Le propriétaire sollicite le patronage du public, persuadé qu'il est, qu'un Restaurant tenu sur un bon pied, peut être utile aux hommes d'affaires et autres qui se trouvent dans le besoin de prendre un repas lorsqu'ils sont éloignés de chez eux. On trouvera à ce restaurant des mets de toute espèce, préparés à toute heure du jour.

Ses vins et ses liqueurs seront toujours du premier choix. Il peut donner des dîners publics à vingt et soixante personnes. Les soupers pour un nombre plus ou moins grand de personnes seront aussi servis avec les mets les plus délicats qu'offre la saison. Vraie soupe à la tortue en tout temps.—21 nov.

MOUVEMENTS DE BATEAUX A VAPEUR, ETC., A VENDRE.

LES mouvements de Bateau à Vapeur dont on s'est servi sur le canal de Lachine, avec ou sans les Pompes qui lui appartiennent, seront vendus à des conditions et termes de paiement raisonnables.

Ces mouvements faits par Parly, sont dans le meilleur état et de la force de 35 à 40 chevaux. Les cylindres ont de 37 pouces de diamètre avec des soupapes compliquées et de six pieds d'action. Les deux Pompes sont d'une construction excellente, de 21 pouces de diamètre et de quatre pieds d'action. En même temps seront mis en vente soit ensemble ou séparément, deux pompes, au bas de l'entrée du canal, avec un entonnoir de fer fondu pour les mettre en opération.

Pour plus amples informations quant aux conditions et aux particularités, s'adresser à ce bureau. Par ordre, THOMAS A. BEGLEY, Secrétaire des Travaux Publics. DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, 16 décembre, 1847.

LIGNE DE DILIGENCE

Entre le VILLAGE D'INDUSTRIE ET Montréal.

EN PASSANT PAR L'ASSOMPTION

LES Soussignés informant le public qu'ils ont établi une Ligne de Diligences entre le VILLAGE D'INDUSTRIE et MONTRÉAL, en passant par le Village de L'ASSOMPTION.

Les voitures seront confortables, les chevaux excellents, et il espère que de toutes manières les voyageurs seront satisfaits.

Les diligences partiront de MONTRÉAL, tous les MARDIS et VENDREDIS à 9 heures. P. M. du VILLAGE D'INDUSTRIE tous les LUNDIS et JEUDIS à 7 heures, A. M. Pour autres informations s'adresser à l'HOTEL QUEBEC, à M. BREULT, à L'ASSOMPTION chez M. MERCIER et au propriétaire au village d'Industrie. JOSEPH DESCHAMPS. Village, d'Industrie, 21 janv. Im

MOULANGES FRANÇAISES.

LES Soussignés ayant été nommé agent par une instance du Hâvre pour la vente de MEULES de Moulins mécaniques en France et dans le goût du pays, prient les Messieurs qui désirent en avoir qu'ils veulent s'adresser à lui. Chaque moulin est composé de 4 à 6 moulins et de la grandeur de 41 pieds anglais elles peuvent venir aussi de toutes autres dimensions. Pour renseignements s'adresser chez messrs. E. & V. HUDON, Rue St. Paul. LOUIS DE LAGRAVE. 21 janv.

AVIS.

ON s'adressera à la Législature à sa prochaine session, (ou à la suivante si le cas le requiert) pour obtenir le privilège de construire un PONT DE PÉLAGÉ sur la Rivière L'Assomption, du manoir à l'extrémité du village de ce nom avec la ligne opposée, d'égale de St. Sulpice. Ce pont dont la longueur excédera 330 pieds n'aura qu'un seul pilier, au centre, pour le supporter, de sorte qu'il y aura un libre espace de 180 et quelques pieds entre le pilier et chacune des rives. Il sera élevé de 6 pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux; et n'aura pas de pont levés. Le privilège qui sera demandé s'étendra à une ligne en bas et une ligne en haut du dit pont; laissant toutefois la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de pont au lieu connu sous le nom de "traverse de Guilbault" pour la commodité des piétons allant ou venant du haut de l'Assomption.

LES PAGES QUI SERONT DEMANDÉES SONT: 1o.—Pour chaque Carrosse ou autre voiture à quatre roues, avec un seul cheval et un conducteur, six deniers courant.

2o.—Pour chaque voiture à deux roues, et le conducteur d'hiver, avec un seul cheval, et le conducteur, quatre deniers courant.

3o.—Pour chaque cheval ou autre bête de somme additionnel aux voitures mentionnées ci-dessus, deux deniers courant.

4o.—Pour chaque personne additionnelle dans une voiture, un denier courant.

5o.—Pour chaque personne à cheval, deux deniers et demi.

6o.—Pour chaque personne à pied, un denier.

7o.—Pour chaque cheval, jument, mule, âne, ou autre bête de somme; l'arceau, trauf, vache ou autre bête à corne de quelque espèce qu'elle soit, un denier et demi.

8o.—Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, cochon, etc. un denier.

11 nov. 1847. A LOUER.

UN VERGER complanté d'arbres fruitiers, pommes, pruniers, ainsi qu'un JARDIN avec une petite MAISON pour le Jardinier, situé sur le Côteau St. Louis, faubourg St. Antoine, voisin du J. Doucenauf, 6er. possession donnée immédiatement. S'adresser à L. DE LAGRAVE, Rue Craig, ou à C. A. BRAULT, N. P. No. 3, faubourg St. Joseph. 21 janv.

AU PUBLIC CANADIEN.

LA REVUE CANADIENNE

Entre dans sa quatrième année d'existence et grâce à la faveur populaire le succès qu'elle a déjà obtenu, le rang qu'on a bien voulu lui donner parmi les organes de la presse périodique, ont dépassé toutes nos expériences.

En attendant cette époque nous prions nos compatriotes d'avoir quelque fois pour nous de l'indulgence et de nous continuer pour l'année qui commence les mêmes faveurs et le même patronage que nous en avons reçu par le passé.

L'année 1848, qui commence sera une année mémorable dans les fastes de l'Histoire du Canada. Les questions qui se présentent à la discussion publique sont du plus haut intérêt.

L'ouverture du nouveau Parlement et un changement de ministère ne seront pas deux des moins graves événements de 1848. Le parti libéral, après avoir combattu pendant quatre ans avec courage, patience et persévérance, remporte aujourd'hui en Canada la plus belle victoire qu'il ait jamais obtenue.

Les divers mouvements des partis, les nouvelles combinaisons, la nouvelle physionomie de la Chambre d'Assemblée offrent un vaste champ d'observation, et vont donner un nouvel intérêt au journal.

Quant à la partie littéraire de la Revue Canadienne nous pouvons assurer nos lecteurs qu'elle ne sera pas négligée; nous avons la collection la plus abondante et la plus riche de MORCEAUX HISTORIQUES, DE NOUVELLES, ROMANS, FEUILLETONS, HISTOIRES DE VOYAGES, ESQUISSES DE MŒURS CHRONIQUES, NOTICES BIOGRAPHIQUES, ETC., ETC., ETC.

Nous tiendrons le public comme par le passé au courant des nouvelles étrangères, de tout ce qui se passe dans le monde entier, des progrès des sciences et de l'industrie, des connaissances utiles, des inventions nouvelles, etc., etc., etc.

Comme on peut le voir notre Programme de 1848 ne manque pas de sujets et de matières intéressantes.

L'ALBUM LITTÉRAIRE.

Cette publication va subir d'importants changements en 1848; Le format d'un in-quarto sera réduit à un grand in-8vo à double colonne exactement semblable à celui de la Semaine Littéraire de la Cour des Etats-Unis.

Nous invitons nos jeunes compatriotes, les aspirants à la gloire littéraire, à se joindre à nous et à nous donner le concours de leur collaboration. Il est une foule de talents obscurs et cachés, à qui nous manquons le grand jour de la publicité pour briller d'un vif éclat.

Quant à la MUSIQUE DE L'ALBUM, elle paraîtra à l'avenir sur une feuille détachée de manière à former à la fin de l'année un cahier ou ALBUM MUSICAL séparé.

AVIS IMPORTANT

Nous le répétons encore il nous est impossible d'envoyer nos publications à d'autres, ceux qui ne peuvent pas payer, ne s'abonnent pas.

Nous recevons tous les jours des abonnements à la REVUE CANADIENNE et à l'ALBUM LITTÉRAIRE de la part d'Instituteurs de différentes parties de la Province.

Cette année les mêmes avantages leur seront continués, mais à une condition expresse sine qua non; c'est qu'ils s'abonnent pour une année et paient leur abonnement d'avance.

Comme il est nécessaire que tous ces messieurs connaissent ces nouvelles dispositions de notre part, nous étendrons jusqu'au premier de mars prochain la période durant laquelle il devra être conforme à ces conditions ou renoncer aux avantages qu'elles offrent.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL

PATRON: Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal.

Bureau des Directeurs, W. Workman, Président, Francis Hincks, A. LaRocque, V. Président, H. Mulholland, John E. Mills, L. H. Holton, Jacob DeWitt, John Tuly, Joseph Bourret, Damase Masson, P. Beaubien, Joseph Grenier, T. Drummond, Nelson Davis, Judah.

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ PER CENT sur tous les Dépôts. Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirs des samedis et lundis (les fêtes exceptées).

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier. Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, N° 46 grande rue St. Jacques, à côté de l'Ottawa Hôtel. Montréal, 7 mai, 1847.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL

EXTRAIT. MONTANT des aux Dépositaires le 31 juillet 1847. £4917 0 9

Montant déposé depuis le 31 juillet à cette date. £4785 7 1

Augmentation depuis le 31 juillet. £13636 3 5

Balance due aux Dépositaires ce jour. £63353 12 2

Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, Caissier.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District. 30 Novembre 1847.



CHEMIN DE FER DE MONTREAL A LACHINE.

TRANSPORTERA jusqu'à nouvel avis, les PAS-SAGERS (excepté le Dimanche) entre MONTREAL ET LACHINE, A commencer de JEUDI le 23 Novembre, comme suit: De Montréal, 8 1/2 heures, A. M. 11 1/2 heures, A. M. 3 1/2 heures, P. M.

PREMIERE CLASSE. A Lachine, 1s. 10 1/2 avec bagage jusqu'à do revenir le 60 lbs. même jour, 2s. 6 1/2.

DEUXIEME CLASSE. A Lachine, 1s. 3d. Do. do et revenir le 1s. 10 1/2 d Do.

TROISIEME CLASSE. A Lachine, 7 1/2 avec bagage jusqu'à 30 lbs.

Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix. Les passagers partant de Montréal à 8 1/2 arriveront pour les Bateaux de Beauharnais et de l'Ottawa, et ceux qui partiront de Montréal à 11 1/2 arriveront pour les Bateaux du Haut-Canada. Montréal, 26 nov. 1847.

DILIGENCE ENTRE MONTREAL ET QUEBEC.



TRAJET EN DEUX JOURS. Le public est respectueusement informé que les sous-signes ont établi une LIGNE DE DILIGENCE qui laissera MONTREAL ET QUEBEC TOUS LES JOURS (excepté les Dimanches).

Le plus grand soin a été donné au choix de conducteurs expérimentés et polis, et les Diligences sont très confortables. Les passagers qui les honoreront de leur patronage, seront traités avec le plus grand soin. La Diligence s'arrêtera aux Trois-Rivières, à l'Hotel BEANARD et à l'Hotel de M. Ostrom.

W. ROBINSON, Propriétaires, T. & T. LECOMTE, Montréal. S. HOUGH, Propriétaire, Québec. Agent à Montréal, G. LEBLANC. Agent aux Trois-Rivières, O. GOUIN.

MAGASIN DE MODES. ETABLISSEMENT PARISIEN.

MADAME ROLIEU a l'honneur d'informer les Dames de Montréal, qu'elle vient d'ouvrir son établissement de modes.

AU NO. 157, RUE NOTRE-DAME. On trouvera chez elle, un grand assortiment d'OBJETS DE MODES, FLEURS FRANÇAISES, CHAPEAUX, BONNETS, ORNEMENTS POUR CHEVEUX, etc. d'après les dernières modes de Londres et de Paris. Habillements et ouvrages faits sur commande. nov. 1847.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE MONTREAL.

AVIS est donné à tous les membres qui ont obtenu des prix aux différentes expositions qui ont eu lieu pendant l'été, que le montant de leur argent qui leur a été payé, se trouve à la disposition de la Société.

S. JONES LYMAN, Secrétaire cor. 30 nov.

A VENDRE

UN emplacement avantageusement situé, Rue Ste. Elisabeth, pour bâtir deux maisons.

Une maison à louer dans la même rue, pour les conditions s'adresser à Mr. CHARLES GARÇAC, Tailleur, Rue St. Gabriel, N° 17

MAGASIN DE

Marchandises Seches.

ROBERT FORSTER a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN sur la rue Notre Dame N° 103, coin de la rue St. Jean-Baptiste, là où il offre à vendre un assortiment de Marchandises Sèches qui seront vendus à des prix très réduits par rapport à ce qui se trouve dans les articles suivants: Drap superfin de toutes couleurs, Drap Castor, Drap pilot, Plaid de toute sorte, Coton, Orléans, Mérino, Alpeut, étoffe, Casimire, Cuiaverte, Mouseline de laine, Cashmire, Flanelle, Indienne Ganjahane, Toile fine, Velours de soie, Ribans de toute sorte, Bas de toute grandeur, Collet pour Dame et Monsieur, Satin, coton de toute sorte et un assortiment général de châles Sc. Sc. Montréal, 2 nov. 1847.

AVIS PUBLIC.

L. Soussigné, Exécuteur Testamentaire de feu Dame Marguerite Rousseau, en son vivant de Montréal, veuve de feu J. B. D. Lorinier, etc., requiert par les présentes tous ceux qui peuvent avoir à la Succession de la dite Dame D. Lorinier, de lui payer sans délai le montant de leurs dettes respectives, et ceux qui ont des créances à valoir sur la dite Succession, sont priés de les lui présenter immédiatement.

P. JOE LACROIX. Montréal, 14 déc. 1847.

Laines de Berlin.

Halle des Oll-Fellous, Grande Rue St. Jacques.

MADAME WALTON a l'honneur d'offrir ses remerciements sincères au public, pour l'encouragement libéral qu'elle en a reçu depuis qu'elle a ouvert son établissement de LAINES DE BERLIN, et elle annonce qu'elle vient d'ouvrir son importation par les derniers vaisseaux. On le trouvera le plus splendide qu'il y ait jamais eu dans la Province, contenant des paquets de toutes couleurs et de toutes les nuances et en même temps d'une qualité supérieure. SON FONDS est en vue à partir d'aujourd'hui. 23 nov. 1847.

RÉCEMENT reçus et à vendre par les soussignés les articles suivants, à 10 POUR CENT meilleur marché que partout ailleurs: 100 milles Cigares, Principi, "Justo Sang" 150 do de Havane de meilleur choix 900 boîtes Cigares ordinaires, 100 par boîte 75 do Tabac Cavendish 16 200 do Honey Dew 50 do de de l'Inde 15 Hay heads tabac en feuille Virginie 50 boîtes de Pipes

Une grande variété de Tabacs, Boîtes à tabac, Pipes de gât, Tabac frisé en papier et autre propre pour un magasin de détails.

Un grand nombre d'articles trop long à détailler. L. LYONS & CIE. 29 oct.

AVIS.

LE MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, est entré dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui lui a remis ses "VIEUX" GANTS DE PELLETERIE pour une paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligé d'informer ce dernier en revenant un second fois faire un nouvel échange. Hôtel de ville, Montréal, 7 déc. 1847.

Corporation de Montreal.

ACEUX QUI DOIVENT A LA CITE POUR CONTRIBUTIONS, TAXES, ETC.

COMME un grand nombre d'individus sont sous l'impression erronée, que des collecteurs doivent passer chez eux pour collecter ce qu'ils peuvent devoir pour Contributions Taxes, &c. AVIS est par le présent donné à ceux qui n'ont pas encore payé leur contribution, de le faire avant qu'ils aient à se rendre au Bureau du Trésorier de la Cité, POUR PAYER IMMEDIATEMENT le montant de ce qu'ils doivent respectivement de la manière requise par la loi; Et à défaut par eux de se conformer à cet avis, ils sont avertis que des ordres stricts ont été donnés au Soussigné par le Conseil de poursuivre incontinentement tous ceux qui doivent.

Par ordre, E. DEMERS, Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier de la Cité, 17 déc. 1847.

EPICERIES, VINS, THE, &c.

Nouvel Etablissement No. 31, Grande rue St. Jacques à côté de l'Eglise Wesleyenne.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux habitants de Montréal et des environs qu'ils ont ouvert à l'endroit indiqué leur ETABLISSEMENT D'EPICERIES et qu'ils ont en main un fond de magasin avec soin de provisions et articles frais tels que THE, CAFES, SUCRES, EPICES, SAUCES, MARINADES, NOUVEAUX FRUITS, etc. etc.

Aussi: Un assortiment choisi de VINS et LIQUEURS, PORTER de Londres et de Dublin, ALES d'Edimbourg et de Montréal, etc.

Les effets ci-dessus ayant été récemment achetés et à bas prix pour argent comptant, ils sont garantis comme frais et nouveaux et seront vendus pour un petit profit. Calfés rôtis et moulus chaque jour.

Arrivés aujourd'hui du RAISIN FRAIS, PRUNES, PRUNEAUX en barils et en caisses, etc. etc.

MACFARLANE & ALLAN. 23 nov.

EDITIONS CANADIENNE DES LIVRES D'ECOLES NATIONALES.

LES Soussignés en publiant les cinquièmes éditions des Livres d'Ecoles Nationales, ont l'honneur d'offrir leurs remerciements pour le patronage libéral que toutes les classes de la société ont bien voulu accorder à leurs publications. La rapidité avec laquelle les quatre éditions précédentes ont disparu, prouve de la manière la plus satisfaisante et la plus évidente que les Editeurs n'ont pas mal calculé quand ils se sont reposés avec la plus grande confiance sur la valeur intrinsèque de ces livres pour gagner le patronage et la faveur des habitants de l'Amérique Anglaise du Nord.

Le feu estimable Gouverneur-Général donna l'influence de son autorité et de son nom à la publication des séries de Livres d'Ecoles Nationales et elle a depuis été approuvée par les Evêques de l'Eglise Catholique Romaine, par plusieurs membres influents de l'Eglise d'Angleterre, par le Synode de l'Eglise Presbytérienne du Canada, en liaison avec l'Eglise d'Écosse, par les ministres liés avec le Free Church, les Eglises Méthodistes Baptistes, Congrégationnelles et autres, par le Bureau de l'Éducation pour le Canada-Ouest, par les Conseils Municipaux de plusieurs Districts par un grand nombre d'Instituteurs, par les Surintendants-en-chef de l'Éducation pour le Canada Est et Ouest et autant que les soussignés ont pu savoir par les Surintendants de tous les Districts et Townships, dans les deux sections de la Province; et ces ouvrages ont été proclamés de la manière la plus emphatique, par La Revue d'Edimbourg, être les meilleurs livres du genre publiés en langue anglaise.

La série consiste dans les ouvrages suivants, qui sont tous imprimés sur bon papier fort, avec de beaux caractères et reliés soigneusement en coton. Général Lesson, on a large sheet, to be hang up in Schools. 2d. The First Book of Lessons. 2d. The Second Book of Lessons. 2d. Sequel to the Second Book of Lessons, now first introduced into the Canadian series of reprints. 9d. The Third Book of Lessons. 1s. 6d. The Fourth Book of Lessons. 1s. 10d. Lessons on the Truth of Christianity, being an Appendix to the Fourth Book. 1s. First Book of Arithmetic. 10d. Key to ditto. 19d. Elements of Geometry. 10d. An English Grammar. 9d. Key to ditto. 4d. A Treatise on Book-keeping. 1s. 2d. Key to ditto. 1s. 2d. A Treatise on Mensuration. 1s. 8d. Appendix to the Mensuration, for the use of Teachers. 1s. 3d.

An Introduction to Geography, Ancient, Modern, and Sacred, with an Outline of Ancient History, by Professor Sullivan, sixth edition, with numerous Maps and Illustrations not first introduced. 1s. 3d. Large Outlined Maps for School Rooms, America, Europe, Asia, Africa, Eastern and Western Hemispheres, Canada and Palestine. Price 7s. 6d. each. A Map of Canada and the Lower Provinces, mounted. 10s. Ces livres forment un système complet d'Éducation; et ceux qui y ont puisé leurs connaissances, peuvent être considérés comme parfaitement qualifiés pour entrer dans les travaux de la vie active; ceux-là ont acquis un fond de science élémentaire, qui suffira amplement pour leur permettre de suivre avec facilité et profit l'étude importante des sciences humaines.

Les éditions présentes ont été révisées avec soin et les erreurs typographiques qui existaient dans les éditions précédentes ont été corrigées. (On fera une réduction de prix très libérale au commerce, aux marchands de la campagne et aux Instituteurs.

LIVRES D'ECOLES UTILES. The Canadian Primer. Masens's Primer. First and Second Reading Books. Mavor's Spelling Book. Webster's Spelling Book. The English Reader, by Murray. An Abridgement of English Grammar, by Murray. Murray's Large Grammar.

The high price at which former editions were sold, alone prevented this standard English School Book from coming into general use. The publisher having procured Stereotype plates, are enabled to offer it, strongly half bound, at 1s 8d, a price which, considering the style in which it is produced and the fact of its extending to nearly 350 pages, it will be allowed is remarkably cheap.

Welkington's System of Arithmetic, new edition, 1s. 6d. The best test of the popularity of this School Book is to be found in the extensive sale which it has met with for many years past. It is now retained at 1s 6d, substantially bound, or 1s 3d half-bound. The Shorter Catechism, with proofs. 2 1-2d. A Catechism of Universal History from the earliest ages to the year 1841, specially designed for the use of Schools in British America. 7 1-2d. A Catechism of the History of England. 7 1-2d. The History of England, from the earliest period to the succession of Her present Majesty, Victoria. 7 1-2d. History of Canada, for the use of Schools and Families, by J. Roy—1847—price 2s. 6d. An abridgment of English Grammar, by Lindley Murray. 7 1-2d. A Catechism of Geography. 7 1-2d. Dictionary of the English Language, Johnston's with Walker's pronunciations. It contains also a vocabulary of Greek, Latin, and Scripture proper names, a list of Americanisms, Gallicisms, and other words to be avoided in speaking or writing, and Hutton and Knight's pronunciation of certain Scripture names, full bound. 6s.

ARMOUR AND RAMSAY'S CANADIAN SCHOOL ATLAS containing the following Maps, finely coloured: The Western Hemisphere; North America; South America; The Eastern Hemisphere; America; Europe; Asia; Africa; British Possessions in The United States; America. The whole substantially bound in linen, price only 4s. 6d. The Atlas may be used along with the Catechism of Geography, or with Ewing's Goldsmith's Stewart's or any other good Text Book.

The Canadian School Geography, by Thomas Ewing; author of Principles of Elocution, Rhetorical Exercises, the English Learner, a system of Geography and Astronomy, and a New General Atlas. 1s. in cloth; 7 1-2d. in stiff cover.

HOTEL DONEGANA

M. J. M. DONEGANA en offrant ses meilleurs remerciements pour le patronage libéral qu'il a reçu jusqu'à ce jour, a l'honneur d'informer le public, qu'ayant complété les arrangements les plus favorables avec ses créanciers, il peut maintenant continuer son SPLENDIDE ETABLISSEMENT, sur le même pied ou plutôt sur un pied plus considérable et meilleur qu'auparavant. Les accueils plus commodes et étendus de cet Hotel, les arrangements supérieurs de l'intérieur, surtout sa situation incomparable, tout se réunit pour rendre cet Hotel particulièrement agréable et agréable pour les familles et les voyageurs par agrément, comme aussi pour les hommes d'affaires. Avec des améliorations constantes et une attention incessante pour le confort de ses Hôtes, M. J. M. Donegana espère mériter une bonne part du patronage public. G. B.—M. J. M. D., prend cette occasion de dire que malgré la supériorité de son Etablissement, ses charges ne sont pas plus élevées que celles des autres hôtels de Montréal, 31 déc. 1847.